**ANNONCEDU DENIER**

**RESULTATS 2022- CAMPAGNE 2023**

Chers paroissiens,

Les résultats de la collecte 2022du denier de l’Eglise pour **notre paroisse restent stables avec un montant global de 118 000 euros** équivalent à celui de 2021 y compris dans la répartition entre les différentes communes composant la paroisse.

Il en est de même pour le **nombre de donateurs**. A noter que le nombre de nouveaux donateurs compense en nombre celui des donateurs perdus mais pas en montant (-4%).De même, seuls 21 % des donateurs ont relevé le montant de leur denier par rapport à l’année précédente.

**Le don moyen reste stable à 242 €** pour 240 € en 2021. Il est préconisé au niveau national que le montant du denier représente le montant de deux jours de travail sachant qu’il faut dépenser environ 100 € pour permettre une journée de service d’un prêtre tout compris.

Le denier représente la contribution volontaire de chaque catholique, pratiquant régulier ou non, pour permettre aux 95 prêtres et aux 110 salariés (50 équivalents temps plein) des 52 paroisses du diocèse de vivre et d’agir.

La campagne 2023 « Nos dons nous unissent et font grandir l’Eglise ».marque votre attachement à la vie de votre paroisse et témoigne de votre foi en une église rayonnante et fidèle à la mission confiée par le Christ :

* « Annoncer au monde la bonne nouvelle ».
* « Témoigner de notre joie et dialoguer »
* « Participer à l’expression de l’amour de Dieu ».

Le denier est un témoignage concret de notre espérance. L’Eglise ne vit que de dons alors merci à ceux qui ont donné et qui vont continuer à donner.

A cet effet, il est important de préciser que le mois de décembre représente encore près de 40 % du montant total du denier et qu’en cette période inflationniste, il est nécessaire de percevoir au plus tôt et si possible régulièrement les dons par le biais du prélèvement mensuel. A titre d’information, sur notre paroisse la part **des donateurs en prélèvement automatique représente 18 % pour un tiers du denier.**

Des enveloppes ont été adressées avec le journal Grain de sel, elles sont également sur les présentoirs dans les églises.

Nous vous rappelons que si vous êtes imposable, vous bénéficiez d’une réduction fiscale de 66%du montant de votre don suivant les limites prévues par la loi.

**Merci !**